

# ***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2008***

L'an deux mille huit et le quatre mars à dix sept, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 27 février 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger FENELON, Maire.

**Etaient présents : Monsieur Roger FENELON - Monsieur Paul CHRISTOL - Madame Françoise MALBEC - Monsieur Robert BRIAN - Monsieur Robert OLIVIER - Madame Lucette GUGLIELMINO - Madame Stéphanie GINOUX -- Monsieur Paul DESANTI – Madame Hélène LESCURE – Madame Xavière GUIIS - Monsieur François ROUX.**

**Pouvoir : Monsieur Henri BARTHELEMY (pouvoir à Monsieur François ROUX)**

**Absents excusés : Madame Michèle LEFEUVRE - Monsieur Jean-Yves DENNIEL**

**A été élu secrétaire de séance : Monsieur Stéphanie GINOUX.**

Le procès verbal de la réunion précédente (26 février 2008) est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'inverser l'ordre du jour.

## **INFORMATIONS** :

**Occupation du domaine public** : Il a été demandé au propriétaire du restaurant Bleu de Toi de déplacer la terrasse afin d'améliorer la visibilité du magasin le jouxtant et de respecter la propriété des façades.

**Maison du Livre et de la Culture** : Il est signalé que des enfants sont montés sur l'avancée de toit de la Maison du Livre et de la Culture. Les architectes, Monsieur Fage et Mme Merveille seront contactés pour trouver une solution. En urgence, un panneau « accès interdit » sera installé.

## **ECHANGE DE TERRAINS**

Lors de la construction du bâtiment de la société Jade Invest, le constructeur a été obligé d'empiéter sur le sentier menant à la vieille église. En contrepartie, le propriétaire propose un échange de terrains, sachant que la construction occupe 8 m<sup>2</sup> de terrain communal et que le propriétaire propose d'en céder 10 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **BUDGETS**

Les informations de base pour la fiscalité locale n'étant pas encore disponibles, les budgets 2008 ne peuvent pas être adoptés. Par contre, les documents nécessaires au vote des comptes administratifs et de gestion sont disponibles. Les comptes administratifs et de gestion étant identiques, ils sont adoptés à l'unanimité de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT****INVESTISSEMENT**

<u>Commune</u> :	Excédent : 141 266.99	Excédent : 9 068.09
<u>Logements sociaux</u> :		Excédent : 7854.42
<u>Transports scolaires</u> :	Excédent : 7500.08	Excédent : 19 238.35
<u>Eau et assainissement</u> :	Excédent : 139 831,39	Excédent : 64 683.53
<u>Camping</u> :	Excédent : 40 799.76	
<u>CCAS</u> :	Excédent : 17 564.39	Excédent : 700

**SUBVENTIONS 2008**

2 TEMPS 3 MVTS	400	
AMICALE DU PERSONNEL (exceptionnelle)	1000	
ACPG	440	Une abstention
AMICALE DES POMPIERS	1100	Une abstention
ANIMATION & CULTURE	18150	Une abstention
APIL	650	
ASJBL	1000	Une abstention
ASS. RESISTANTS	153	
BURKINA FASO	153	Une abstention
CCAS (en fonction du vote du budget CCAS)	26943	Une abstention
CENTRE SOCIAL LOU PASQUIE	0	
CERCLE AINES (exceptionnelle)	721	
CHOREART	460	
COOP. SCOLAIRE	3119	Une abstention
ECOLE SACRE CŒUR		
ENTRE CIEL & TERRE	40	Une abstention
FOOTBALL SENIORS	1000	Deux abstentions
HANDIC'APT	80	
LA BORIE	300	
LA BOULE DOREE	990	Une abstention
LA BOULE DOREE 15 AOUT	840	Une abstention
LA LUBERONNE	300	
LA STRADA	700	
LES ARCHERS DU LUBERON	700	
LIRE A BONNIEUX	300	
NOUVELLE VIE A L'ORGUE DE BONNIEUX		
MUSIQUE CONCERTANTE	500	
RESTAURATION VIEILLE EGLISE		
OFFICE TOURISME	64500	Une abstention
SOUS DES ECOLES	18950	Une abstention
TENNIS CLUB	800	
TERRES DE PROVENCE	600	
VIEUX CRAMPONS	300	
<b>TOTAL</b>	<b>145189</b>	

Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, que la subvention de l'Office de Tourisme sera versée par quarts tous les trimestres.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait savoir que suite à sa plainte aux sujets des pollutions du Calavon, le Tribunal lui demande de se porter partie civile, les conseillers municipaux, à l'unanimité, accepte que monsieur le Maire se porte partie civile mais sans l'assistance d'un avocat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 18 H 30.

Pour le Maire empêché,  
Le Maire Adjoint.